

## Gestion des cimetières

### Programme

#### 1. Les autorisations funéraires obligatoires

- Les délais, les contrôles, les signatures,
- Les vacations de police funéraire,
- Les personnes dépourvues de ressources suffisantes
- La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles,
- La notion de plus proche parent pour les exhumations.

#### 2. Le terrain commun : une obligation

#### 3. Les concessions : une faculté :

- Qui peut-être concessionnaire ?
- Les durées des concessions,
- Le titre de concession et le droit à l'inhumation,
- Le renouvellement, la rétrocession, la conversion d'une concession,
- Les taxes communales devenues impossibles.

### Objectifs

- Appliquer la loi et la réglementation des opérations funéraires,
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire,
- Maîtriser la gestion du cimetière.

### Moyens pédagogiques

- Apports théoriques, échanges d'expériences, support de stage écrit, interactivité.

### Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

## Formation Sur 1 journée

Date : 30/05/2023

Horaire : 9h00-12h00  
13h00-17h00

Lieu : Bréhéville (55150),  
9 rue Voyard,  
salle des fêtes

Effectif : de 8 (minimum) à  
15 personnes (maximum).

### Intervenante :

Danielle SYLVESTRE  
Consultante formatrice  
spécialisée en funéraire

Coût : 350,00 euros

Pouvant être pris en charge  
par le Droit Individuel à la  
formation des élus :

Inscrivez-vous sur

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr),  
rubrique Mon Compte élu

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.